

Direction des Jurys de l'enseignement supérieur

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 Bruxelles

🌐 : www.enseignement.be/jurys

✉ : jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2018-2019/1
Titre	CESS général
Matière	Sciences sociales

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière : Sciences sociales.

Equivalent horaire scolaire : 4h de sciences sociales.

●●● Programme(s)

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>.

↪ **Numéro du programme** : 09/2000/247

↪ **Lien** :

📄 : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/09-2000-247.pdf>

●●● Titre visé et type d'enseignement

Titre : Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire général (CESS).

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen

••• Modalités de passation

Type d'examen : écrit.

Nombre d'heure(s) : 3 heures.

••• Matériel

Matériel autorisé : bics, stylos, cartouches, effaceur, latte, dictionnaire orthographique.

Matériel refusé : bics effaçables, smartphone, tablette, montre connectée, dictionnaire avec définitions.



Il est nécessaire de faire la différence entre le matériel requis et le matériel autorisé. Le matériel autorisé n'est pas indispensable pour la réussite de l'examen. Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé.

••• Consignes d'examen

Il est nécessaire et primordial de se référer aux programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se préparer à l'examen. Les thèmes, notions importantes, compétences et savoir-faire seront issus de ces programmes dont vous pouvez trouver la référence au point I.

Les examinateurs ne sont pas dans l'obligation d'interroger les candidats sur l'ensemble des savoirs, compétences et savoir-faire répertoriés dans les programmes.

Pour le cycle 2018-2019/1, l'épreuve portera sur quatre thèmes repris dans le programme :

Le candidat doit maîtriser les acquis théoriques de base, analyser des informations (dans différents types de documents: textes, illustrations, graphiques, etc.) et appliquer des concepts, des théories, des modèles spécifiques aux sciences sociales.

1. Droit

MATIERES	NOTIONS
Le droit	Définitions et caractéristiques du droit.
Les sources du droit	Le traité, la Constitution, la doctrine, la coutume, les lois, la jurisprudence, l'équité.
Les divisions du droit	Interne/international ; Public/privé ; Pénal/civil (social, commercial)
	L'indépendance du pouvoir judiciaire, la présomption d'innocence, la gratuité de la justice, l'impartialité de la justice, le double degré de juridiction, etc.

Les juridictions	4 cours et 7 tribunaux
<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat doit pouvoir exprimer de façon claire la signification des termes ou expressions concernés et pouvoir les illustrer par un exemple. - Le candidat doit pouvoir résoudre des exercices dans lesquels il doit préciser les types de droit dont il s'agit, le tribunal qui traitera le problème la première fois, et, le cas échéant, celui qui interviendra en appel. - Dans des situations pratiques vécues ou fictives, le candidat doit être capable d'identifier le principe de droit qui a été/pas été respecté (la présomption d'innocence, l'impartialité de la justice, ...). 	

2. Sociologie

MATIERES
<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat est capable de définir la sociologie et de la distinguer des autres sciences humaines. - Le candidat connaît les critères du fait social selon E. DURKHEIM (collectivité, stabilité, extériorité, contrainte), est capable de les appliquer à des exercices et de justifier sa réponse. - Le candidat est capable de définir le fait social, il en connaît les composantes (sociologique, socioculturelle, socio-économique, institutionnelle et législative), est capable de les repérer dans des cas concrets et de les expliquer.

3. Législation sociale

MATIERE	NOTIONS
La protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> - L'aide sociale - La sécurité sociale (historique, définition, financement, composition) - Schéma de la sécurité sociale
<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat doit être capable de bien distinguer « l'aide sociale » de la « sécurité sociale » et de préciser les institutions principales qui gèrent l'une et l'autre. - Le candidat doit être capable, dans le cadre d'exercices basiques, de préciser l'institution vers laquelle on doit se tourner (CPAS, INAMI, ...). 	

4. Psychologie

MATIÈRES
<ul style="list-style-type: none">- Le candidat doit distinguer et définir les différents domaines de la psychologie : psychanalyse, psychologie sociale, psychologie cognitive, psychologie du développement, neuropsychologie, psychologie clinique et psychopédagogie.- En psychologie du développement, le candidat doit en outre comprendre les théories développées par PIAGET et FREUD, ainsi que les théories de l'attachement (BOWLBY et HARLOW).- Le candidat est capable d'appréhender la psychanalyse freudienne et de reconnaître et expliquer des cas de mécanismes de défense proposés par FREUD.- Le candidat est capable d'appréhender la psychologie sociale, de reconnaître, comprendre et expliquer les travaux de ASCH, MILGRAM et ZIMBARDO.